PROCÈS-VERBAL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du : **à :**	**10 janvier 2023** **17h00**
Présidence :	**M. Antonio TEIXEIRA**
Présents :	**MM. Alain DESOEUVRES, Paul HERRERO, Stéphane JUNGES, Patrice COLAS, Patrick BASTGEN, Jean Paul GOUPY, Hervé PORTENSEIGNE, Daniel GIRAUD, Benoit LAINE (District 45), Mme Dominique BOUSSARD,** **En visio : M. Philippe GALLE (District 37) et Patrick TROYSI (District 28), Marc TERMINET (District 18), Dominique PAJON (représentant des clubs Nationaux)**
Excusés :	**MM. Bruno MARTINS, Jérémy BEAUJOUAN, Joël LEBLANC, Marc TOUCHET (District 36), Laurent LEGENDRE (District 41),**
Assistent à la séance :	**MM. Michel BONNICHON (Président de la CRA), Maxime MALDENT (IR2F) Jérôme MONOT (DTR), Michel REBRIOUX (responsable IR2F)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Président Antonio TEIXEIRA ouvre la séance à 17h00 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Procès-verbal du Comité de Direction du 20/12/2022.

- Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est validé.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Prompt rétablissement

- M. Burak TUNCER, Arbitre Régional, agressé sur une rencontre de Coupe du Loiret le 08 janvier 2023.
- M. Lucas PASTEL joueur U15 du club de C'Chartres blessé en détection.

Félicitations

- Au club de VIERZON F.C. pour sa qualification historique aux 16èmes de finale de la Coupe de France.

Diverses informations

Le Comité Directeur prend note des informations ci-dessous :

- Composition du nouveau bureau du club de Villeperdue (District 37) :
  - Président : CROQUET Patrice, Secrétaire : ROULIC Quentin et Trésorière : Mme ROY Isabelle.
- Club de Vitry aux Loges : Démission du Président Xavier LANGRAND et du Vice-Président Dorian MATHEY.

- **Proposition de modification du statut de l'arbitrage à transmettre à la FFF après accord du Comité Directeur** :

STATUT DE L'ARBITRAGE	
<u>Origine :</u> Ligue Centre-Val de Loire de Football **<u>Exposé des motifs :</u>** Permettre aux arbitres dont le club déciderait de mettre en inactivité son équipe première masculine et qui ne se trouverait, par conséquent, pas soumis à obligations, de rejoindre librement un club soumis à obligation ou devenir indépendant. Cela permettrait de conserver ces arbitres en activité en leur garantissant de bénéficier d'une vie associative et d'un accompagnement propice à leur épanouissement.	
TEXTE ACTUEL	**NOUVEAU TEXTE PROPOSE**
<u>Article 32 - Cas particuliers</u> 1. En cas de fusion entre deux ou plusieurs clubs, l'arbitre qui ne désire pas renouveler sa licence pour le club issu de la fusion doit introduire une demande de licence d'indépendant ou en faveur d'un nouveau club au plus tard le 21ème jour qui suit la date de l'Assemblée Générale constitutive du club nouveau ou du club absorbant, ou au plus tard le 15 juin si cette Assemblée Générale constitutive est antérieure au 25 mai. En cas de demande de changement de club, il est licencié à son nouveau club au 1er jour de la saison qui suit la date de la fusion, dans les conditions fixées à l'article 30. 2. En cas de forfait général d'un club ou de mise en non-activité totale, l'arbitre peut introduire une demande de licence d'indépendant ou en faveur d'un nouveau club dès le 1er jour de la saison qui suit la date du forfait ou de la mise en non-activité de son ancien club, dans les conditions fixées aux articles 30 et 31.	**<u>Article 32 - Cas particuliers</u>** 1. En cas de fusion entre deux ou plusieurs clubs, l'arbitre qui ne désire pas renouveler sa licence pour le club issu de la fusion doit introduire une demande de licence d'indépendant ou en faveur d'un nouveau club au plus tard le 21ème jour qui suit la date de l'Assemblée Générale constitutive du club nouveau ou du club absorbant, ou au plus tard le 15 juin si cette Assemblée Générale constitutive est antérieure au 25 mai. En cas de demande de changement de club, il est licencié à son nouveau club au 1er jour de la saison qui suit la date de la fusion, dans les conditions fixées à l'article 30. 2. En cas de forfait général d'un club**,** de mise en non-activité totale, **ou de mise en non-activité de l'équipe qui détermine les obligations du club,** l'arbitre peut introduire une demande de licence d'indépendant ou en faveur d'un nouveau club dès le 1er jour de la saison qui suit la date du forfait ou de la mise en non-activité de son ancien club, dans les conditions fixées aux articles 30 et 31.

⇨ Le Comité Directeur valide cette modification et la transmet à la FFF.

- **Divers :**
- Article sur le bénévolat et ses contraintes actuelles => Le Comité Directeur propose qu'une réflexion soit menée avec les clubs dans les mois à venir.
- Candidature de Madame WESSE Marie France pour intégrer la Commission Régionale des Licences => Le Comité Directeur valide cette candidature.
- Demande de double licence en catégorie jeune :
  Le Comité Directeur accepte de valider la demande de la double licence pour le joueur EL ATALATI Adam licencié actuellement dans la Ligue de La Nouvelle Aquitaine et qui a donné son accord.
- Bilan Assemblée Générale FFF du 07/01/2023
  Le Président de la Ligue informe les membres du Comité Directeur des sujets évoqués et des différentes décisions qui ont été prises (modifications de textes, budgets…).
- Proposition des lauréats du Challenge de la Sportivité sur la 1ère Phase de la saison 2022-2023 :

Challenge "EQUIPE" Phase 1 (15.08.22 au 31.12.22)		
Championnat	Vainqueur	Ratio
R1	BLOIS FOOT 41 (2)	-0,92
R2 Poule A	AS MONTS	-0,67
R2 Poule B	AS ST AMAND MONTROND	-2,09
R3 Poule A	SC AZAY CHEILLE (2)	-1,44
R3 Poule B	CEP LA FERTE VIDAME	-1,73
R3 Poule C	FC ST JEAN LE BLANC (2)	-1,22
R3 Poule D	US MONTGIVRAY	-1,07
U18 R1	J3S AMILLY	-0,88
U18 R2 Poule A	FC DROUAIS	-0,77
U18 R2 Poule B	GAZELEC BOURGES	-0,73
U16 R1	EB ST CYR SUR LOIRE	-0,8
U16 R2	FC JARGEAU ST DENIS	-0,33
U15 R1	FC DROUAIS	-0,1
U14 R1	TOURS FC et ESCALE ORLEANS	-0,1
U14 R2	FCO ST JEAN DE LA RUELLE	0
R1 Féminin	FC ST DENIS EN VAL	-0,09

Buteurs en N3, le 1er du classement :
Jules VARVAT (FC ST JEAN LE BLANC) avec 8 buts.

Meilleure attaque de N3 :
AVOINE O. CHINON C.
FC OUEST TOURANGEAU
à égalité avec 22 buts.

⇨ Le Comité Directeur valide cette proposition et les récompenses seront remises chez notre Partenaire « GROUPAMA » le 31 janvier 2023.

- **Installations de proximité FFF** :
  C'est l'un des engagements pris par la Fédération Française de Football et son Président => cofinancer 200 terrains de proximité « nouvelles pratiques » à l'horizon 2024. Une volonté politique qui s'inscrit aussi dans le cadre des objectifs fédéraux de développement des pratiques et du plan gouvernemental « 5 000 équipements sportifs de proximité » porté par l'Agence Nationale du Sport en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris dans deux ans.

  Une communication sera faite aux clubs et aux Districts au sujet de cet appel à projet des terrains de proximité (publication sur le site internet et envoi par mail) avec des documents explicatifs.

- **Statistique licence à points au 31/12/2022** :

Cartons Ligue et ses 6 District depuis le 28 aout :

	LIGUE	CHER	EURE-ET-LOIR	INDRE	INDRE-ET-LOIRE	LOIR-ET-CHER	LOIRET	TOTAL
JAUNES	3345	883	1017	687	1331	1249	1154	9666
ROUGES	287	64	85	59	136	79	103	813

Sanctions concernées par la licence à points : 346

- 91 courriers : « *information de moins de 6 points* »
- 36 courriers : « *information de capital point épuisé* »
  - 46 licenciés à zéro point (dont 10 saison 2021-2022)
  - 66 à moins de 6 points
  - 234 entre 6 et 12 points
  - Récupération des 12 points: 16 licenciés
  - Stage de récupération de points: 2

COMMUNICATION DU TRESORIER

- Radiation des clubs suivants par suite d'une non-activité ou sans licencié depuis plusieurs saisons :

District 18 :

- AS Préveranges (535034)
- ETS Blancafortaise (544730)
- Bourges sport Academy FC (560639)
- A Jeunes sport Bourges (564144)

District 28 :

- AS La Chaussée D'Ivry (530585)
- AS Unverre (533261)

District 36 :

- US Bitray Châteauroux (505007)
- FCL St Christophe Châteauroux (520470)
- AS Brico Dépôt (590483)
- Académie des 4 éléments Châteauroux (560636)
- Sapa Châteauroux (582083)

District 37 :

- AVT G Chouze S/Loire (505102)
- ENT S Bridore Verneuil (525442)
- FC Montreuil (535313)
- Futsal club Touraine (560728)
- Comité Sportif et Artistique section futsal (563923)
- US Renaudine futsal (564077)
- Nimba Guinéens de Tours (582378)
- A. Futsal Castelrenaudine (582612)
- ASCN Assurance Vieillesse Tours (852827)
- Association sportive et culturelle SAÉ37 (864153)
- ASC Laboratoires Chemineau (663878)

District 41 :

- TSB Futsal 41 (582491)
- Racing club de Vendôme (582748)

District 45 :

- US Ligny le Ribault (514982)
- AS Isdes Vannes Villemurlin (525432)
- C. Portugais Pithiviers (528288)

- **Les soldes dus des clubs au 19 décembre 2022 par District** :

Récapitulatif :

	09-janv
18	1 469,22 €
28	5 823,98 €
36	8 755,09 €
37	22 276,58 €
41	1 912,95 €
45	15 812,11 €
TOTAL	56 049,93 €

Renouvellement du bail au Centre Technique Régional de Châteauroux :
Dans le cadre de la négociation pour le renouvellement du bail et l'amélioration des conditions d'accueil au Centre Technique Régional de Châteauroux, le Comité Directeur désigne un groupe de travail :

- Antonio TEIXEIRA (Président de la Ligue)
- Paul HERRERO (Trésorier de la Ligue)
- Alain DESOEUVRES (Secrétaire Général de la Ligue)
- Benoit LAINE (Président du District 45 et Président de la Commission Régionale du Contrôle des Finances)
- Marc TOUCHET (Président du District 36) et/ou Joël LEBLANC (Comité Directeur)
- Maxime MALDENT (Salarié et Responsable de développement CTR/IR2F)

ARBITRAGE

- Campagne de recrutement de l'université de Clermont Auvergne pour l'année universitaire 2023/2024
- Horaires des convocations en commission de discipline et commission d'appel de discipline non appropriés pour ceux qui travaillent.
- Incivilités : encore une agression sur un arbitre de ligue sur une rencontre de Coupe du Loiret

Point de situation sur la formation initiale de janvier 2023 :
A la date du 10 janvier 2023, l'effectif des 93 inscrits pour la FIA des 14, 21 et 28 janvier 2023 est décomposé de la façon suivante :

1) CDA 18 : Effectif : 13 inscrit. Lieu de la formation : Plou.
2) CDA 28 : Effectif : 17 inscrit. Lieu de la formation : Dammarie le 14 et Luisant le 21 et 28 janvier 2023.
3) CDA 36 : Effectif : 12 inscrit. Lieu de la formation : Plou.
4) CDA 37 : Effectif : 13 inscrit. Lieu de la formation : La Membrolle sur Choisille.
5) CDA 41 : Effectif : 06 inscrit. Lieu de la formation : Orchaise mais annulée (candidats répartis dans le Cher, le Loiret et l'Indre-et-Loire).
6) CDA 45 : Effectif : 32 inscrit. Lieu de la formation : Chilleurs aux Bois.

AGENDA

Date	Horaire	Manifestation	Lieu	Représentant(s)
07/01/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE FFF	PARIS	Délégation LIGUE
10/06/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE FFF	A déterminer	
17/06/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE LIGUE	A déterminer	
29/09/2023	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D 45	DAMPIERRE EN BURLY	
29/06/2023	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D37	A déterminer	
23/06/2023	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D 18	LEVET	
24/06/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE D 28	A déterminer	

Agenda des Comités de Directions et AG :

- 07/03/2023 : CD de Ligue
- 09/05/2023 : CD de Ligue
- AG de Ligue le 17 juin 2023

Agenda pdt Ligue-Présidents de Districts :

- 07/02/2023 Ligue 18h00
- 04/04/2023 Ligue 18h00
- 20/06/2023 Ligue 18h00

Fin du Comité Directeur : 18h15

Le Président,
Antonio TEIXEIRA

Le Secrétaire Général
Alain DESOEUVRES

Publié le 16/01/2023